

(5) Le Comité recommande qu'un comité spécial de la Chambre soit nommé à la prochaine session du Parlement pour étudier les témoignages entendus et la preuve recueillie par le Comité cette année et pour étudier la Loi des élections fédérales de 1920 et ses modifications, ainsi que la Loi concernant les manœuvres frauduleuses et illicites, afin de proposer à la Chambre telles modifications à cesdites lois qui pourront sembler raisonnables, ce Comité devant apporter une attention toute spéciale à la méthode de choisir les officiers rapporteurs et à la préparation des listes électorales.

(7) Le Comité est aussi d'avis que dans les circonstances le dépôt de Charles Henri Gauvreau, l'un des candidats à l'élection du 29 octobre 1925, dans le district électoral d'Athabaska, soit remboursé.

(8) Votre Comité a l'honneur de soumettre à la considération de la Chambre ses procès-verbaux et la preuve qu'il a recueillie.

*(Pour procès-verbaux et témoignages qui accompagnent ce rapport, voir Appendice aux Journaux No 6).*

M. McIntosh du comité des Relations industrielles et internationales, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Conformément à un ordre de votre honorable Chambre en date du 31 mai votre comité a reconsidéré leur troisième et dernier rapport, et l'a modifié selon les instructions reçues, et demande à soumettre maintenant ledit rapport tel qu'amendé, comme suit:—

Le Comité permanent des Relations industrielles et internationales a l'honneur de présenter ce qui suit comme suit:

#### *Troisième et dernier rapport*

Votre Comité a considéré une Résolution qui fut adoptée par la Chambre des Communes le 21 mars et qui était conçue en ces termes:

Que dans l'apinion de cette Chambre, le Comité des Relations industrielles et internationales soit autorisé à faire une enquête et à présenter un rapport relativement à l'assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité.

Votre Comité, tel qu'autorisé, a entrepris une étude de la question de l'assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité. Le sous-ministre adjoint du Travail qui fut le premier témoin entendu, a présenté des mémoires contenant des renseignements se rattachant aux genres d'assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité qui sont en vigueur dans divers pays; il a aussi fourni des renseignements relativement à l'assurance volontaire contre la maladie et les secours de maladie qui a été mise en vigueur dans notre pays. Le directeur du Service d'emploi au Canada a commis au Comité un détail du fonctionnement des bureaux d'emploi gratuit que les gouvernements provinciaux ont établis dans soixante-quatre localités du Dominion et qui bénéficient d'un subside fédéral. Le travail syndiqué, les associations de bien-être et l'Association canadienne des manufacturiers ont fait entendre devant le Comité des témoins qui ont exprimé le point de vue de leurs organisations respectives relativement aux questions à l'étude.

Le sous-ministre de la Justice a traité de la question de la juridiction respective du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux relativement au chômage, à la maladie et à l'invalidité.

Bien que le temps que le Comité avait à sa disposition n'était pas suffisant pour présenter un rapport aussi étendu que le demandait l'importance de cette question, votre Comité soumet les recommandations suivantes: